

## Accusée de consacrer trop de temps à la Shoah, une professeure d'histoire suspendue à Nancy

31.08.10 | 21h32 • Mis à jour le 01.09.10 | 07h37

**U**ne professeure juive d'histoire de Nancy a été suspendue quatre mois de ses fonctions pour avoir manqué à ses obligations "de neutralité et de laïcité" dans son enseignement et lors de voyages scolaires dans des anciens camps de concentration, indique mardi son avocate.

Catherine Pederzoli, 58 ans, avait l'habitude d'organiser des voyages en Pologne et en République tchèque depuis une quinzaine d'années avec ses classes de seconde, première et terminale du lycée public Henri-Loritz de Nancy, a expliqué à l'AFP son avocate, M<sup>e</sup> Christine Tadic. "Depuis l'arrivée d'une nouvelle direction de l'établissement en 2007, on s'acharne contre elle, on veut s'en débarrasser", affirme l'avocate. "La faute que l'enseignante a commise n'est-elle pas d'être juive ?" interroge M<sup>e</sup> Tadic, qui a saisi mardi en référé le tribunal administratif pour suspendre la décision du recteur. Le tribunal devrait se prononcer d'ici quinze jours.

Mme Pederzoli a fait l'objet d'une enquête de l'Inspection générale de l'éducation nationale à la suite d'une manifestation organisée par certains de ses élèves en décembre à Nancy, lors d'un déplacement du ministre de l'éducation nationale, Luc Chatel. Les lycéens protestaient contre la décision de réduire de moitié le nombre d'élèves participant au prochain voyage. La professeure avait été suspectée d'avoir organisé la manifestation et manipulé ses élèves.

Dans un communiqué diffusé mardi soir, le rectorat de l'académie de Nancy-Metz a souligné qu'il avait demandé une enquête sur cette enseignante à la suite d'un "certain nombre de dysfonctionnements" et "insiste sur le fait qu'il s'agit d'un dossier relevant de la problématique générale de l'organisation des voyages scolaires (...), sans rapport avec le sujet de la transmission de l'histoire et de la mémoire de la Shoah, à laquelle l'éducation nationale est très attachée". L'enseignante, souligne l'administration, fait l'objet d'une "mesure conservatoire de suspension (...) à fin de complément d'instruction", mais cette mesure "ne se confond pas avec une sanction". En outre, la professeure continue à être rémunérée pendant sa suspension. La décision a été prise "sur la base du pré-rapport" de l'Inspection générale, souligne le rectorat.

Dans ce rapport rédigé en juillet, et dont l'AFP a eu la copie, les inspecteurs pointent des "manquements aux obligations de réserve, de neutralité et de laïcité", et reprochent à l'enseignante l'"instrumentalisation des élèves" par des "lavages de cerveaux". Les inspecteurs estiment que Mme Pederzoli consacre trop de temps à l'organisation de voyages sur l'histoire des juifs en Europe centrale, comprenant des visites de camps comme celui d'Auschwitz-Birkenau.

"Un temps non négligeable de préparation étant consacré au projet, des parties du programme risquent de lui être plus ou moins sacrifiées", écrivent-ils, dans un rapport dont l'AFP a eu la copie. Les auteurs notent en outre que, lors de leur entretien avec la professeure, cette dernière a prononcé quatorze fois le mot "Shoah", "tandis que le terme à la fois plus neutre et juridiquement fondé de 'génocide' n'a été mentionné que deux fois, comme en passant", écrivent-ils. "Cette enseignante aurait été chrétienne, on n'aurait pas pu dire qu'elle faisait du lavage de cerveau", affirme son avocate.